Manziat Infos

Journal Municipal – Septembre 2021 – N° 50
www.manziat.fr

COMMISSION MANIFESTATIONS

SPECTACLE HUMORISTIQUE

Dans cette ambiance bien morose depuis le début de la crise sanitaire, nous avons pris la décision de vous proposer un moment de convivialité qui se déroulera dans notre belle salle des fêtes. Soyez nombreux à vous déplacer pour le spectacle humoristique qui se jouera le samedi 16 octobre 2021 à 20h. Comme en 2019, nous accueillerons 4 humoristes d'univers différents. Ces artistes sont d'ailleurs à la recherche d'une ou plusieurs âmes charitables qui accepteraient de les loger après le spectacle. Donc si vous êtes intéressés, n'hésitez-pas à vous manifester auprès du secrétariat de la mairie. Des places gratuites seront bien sûr offertes aux hôtes. La vente des billets démarrera le lundi 20 septembre à la mairie au tarif de 10 €. Ceux vendus sur place le soir du spectacle seront au tarif de 15 €.

Nous vous attendons nombreux pour un moment de franche rigolade. A vos agendas !

SOMMAIRE

Manifestations	01
Urbanisme	02
Bâtiments	03
Environnement / Assainissement	04
Voirie / Associations	05
Mairie	06
Fleurissement / Mairie	07
Zoom sur les pro	08
Zoom sur nos associations	10
Séance du conseil du 27.04.2021	13
Séance du conseil du 25.05.2021	15
Séance du conseil du 27.07.2021	17
Mairie	20

COMMISSION URBANISME

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN), quèsaco ?

Dans un avenir proche, nos habitudes en matière d'urbanisme et de consommation de terrains pour la construction de nos habitations, seront fondamentalement modifiées. A l'horizon 2030, puis 2050, les objectifs du ZAN devront être atteints.

Dans son rapport de mai 2012 sur les lignes directrices de l'imperméabilisation des sols, l'Union Européenne a fixé un cadre d'action pour atteindre l'objectif d'absence d'artificialisation nette des sols pour 2050 ; c'est le ZAN. En 2015, c'est au tour de l'O.N.U. de prendre des mesures relatives à la préservation des terres, afin de garantir entre autres la capacité de production alimentaire pour une population mondiale croissante. En France, à l'échéance de 2030, une première étape doit aboutir à une réduction de moitié du rythme d'artificialisation des sols par rapport aux 10 dernières années avec la loi Climat et Résilience.

Depuis des dizaines d'années, l'artificialisation des sols est plus rapide que la croissance de la population. Plusieurs lois ont ainsi été faites pour en inverser la tendance : la loi SRU de 2000 a crée les PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour remplacer les POS (Plan d'Occupation des Sols) considérés comme trop consommateur d'espace; la loi Grenelle II de 2010 oblige les PLU à chiffrer leur consommation d'espace passée et à déterminer leur modération de zone constructible; la loi ALUR de 2014 durcit les conditions pour classer une zone constructible et prévoit une densification de l'urbanisation. Cette loi a également instauré la fin des POS, tel que celui de notre commune au 31 décembre 2020; la loi ELAN de 2018 acte la lutte contre l'étalement urbain, favorise la réhabilitation de logements et augmente la densité de l'habitat.

Désormais, en matière d'urbanisme, densifier, recycler, réhabiliter sont les maîtres mots avant d'inscrire un secteur en zone constructible.
A l'avenir, de moins en moins de terrains seront classés constructibles afin d'arriver au ZAN en 2050.

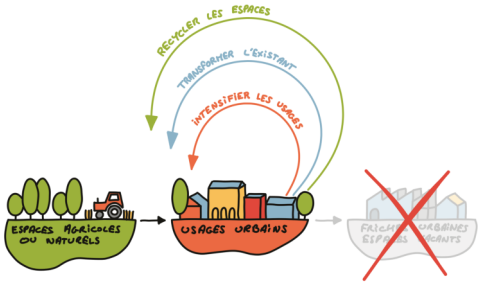

Au niveau local en termes d'artificialisation, notre commune toujours en cours d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme inter-communal) est actuellement impactée par toutes ces mesures règlementaires : limitation de la consommation d'espace, densification de l'habitat (18 logements/ ha en moyenne nous sont imposés). Ce PLUi est prévu pour une durée de 15 à 18 ans avec déjà une réduction imposée de 30% de surface utilisée pour les nouvelles constructions de logements.

Beaucoup d'interrogations demeurent face à cette situation : où construira-t-on les maisons de demain, que deviendra le prix du foncier, y aura-t-il des objectifs différents en fonction de l'attractivité d'une région, quelle fiscalité pour les terrains à bâtir ? Déjà acté avec plusieurs réglementations nationales et européennes, le retournement de situation est engagé et sera de plus en plus visible à terme.

COMMISSION BATIMENTS

STADE DE CHASSAGNE

Depuis la création de sanitaires en 1991, les bâtiments du stade n'avaient pas fait l'objet de travaux (hormis la salle de l'étage créée en 1999). L'homologation des installations par la Fédération Française de Football étant accordée jusqu'en 2015 et compte tenu de la règlementation FFF 2014 nécessitant une surface de vestiaire hors douches de 20 m2 au niveau régional amateur, il était nécessaire d'étudier la réfection des vestiaires.

Comme pour un particulier, la commune ne dispose pas de moyens financiers illimités et doit donc prioriser ses projets : la salle des fêtes, la cantine, la station d'épuration, etc… constituaient des dossiers plus urgents et nécessaires. Le club de Foot a dû patienter et attendre son tour pour que les vestiaires, au confort spartiate, soient rénovés et agrandis : les 4 anciens vestiaires ont été jumelés et deux autres vestiaires de 30 m2 chacun dont 9 m2 réservés aux douches ont été crées, en prolongement du bâtiment existant. Les anciens vestiaires ont maintenant leurs murs carrelés et peints et disposent d'une nouvelle installation de douches. La totalité de la toiture a été refaite pour remplacer les plaques de fibrociment amiantées. Les murs de façade ont été repeints, le trottoir ainsi que l'enrobé entre le terrain et les bâtiments ont été refaits à neuf.

ECOLE PUBLIQUE

Cet été, les halls du rez de chaussé ont été repeints. La commune a mandaté l'entreprise Némond/Paquet pour remettre un coup de jeune côté maternelle ainsi que Jean-Luc Boyat pour la partie primaire. Depuis quelques années nous remettons à niveau, petit à petit, pièce par pièce, les peintures de l'école.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

LES ZONES HUMIDES

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2021, la préfète de l'Ain a autorisé Messieurs BOTCAZOU, GIL-BEAULT-ROUSSEAU et GAYET à pénétrer dans des propriétés privées afin d'effectuer des opérations nécessaires à l'établissement de la carte des milieux humides. Pour cela, ils vont effectuer des levés topographiques, des sondages pédologiques, des relevés floristiques, des études d'environnement, … La cartographie des milieux humides se fait à l'échelle nationale. Toutes les régions sont concernées et dix bassins versants ont été sélectionnés pour établir un projet de recherche et de développement. Cette autorisation préfectorale est valable jusqu'en mars 2022. L'introduction des agents dans les propriétés closes autres que les maisons d'habitation ne pourra avoir lieu que le sixième jour après notification de l'arrêté au propriétaire. Pour les propriétés non closes, l'introduction des agents ne pourra avoir lieu que le onzième jour après celui de l'affichage de l'arrêté du 15 juin 2021. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'arrêté affiché en mairie.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

TRAVAUX RUE VIEILLE

Des travaux de mise en séparatif de l'eau usée et de l'eau pluviale sont programmés rue Vieille au cours du second semestre 2021. Ces travaux sont nécessaires en raison de l'existence dans le secteur nord de la rue Vieille d'un réseau unitaire : une seule canalisation existe pour recueillir les eaux usées et les eaux pluviales. Pour l'autre partie de la rue, les canalisations d'assainissement sont à rénover. Pour la partie nord de la rue, il faudra ouvrir des tranchées afin d'installer de nouvelles canalisations. Les travaux ont été attribués à l'entreprise EGTP pour la somme de 123 654 €. Pour la partie sud de la rue, la réhabilitation du réseau d'assainissement se fera en utilisant la technique du chemisage qui permet de réparer les canalisations sans aucune destruction ou démolition puisque l'opération se fait directement par l'entrée ou la sortie du tuyau endommagé. Elle représente donc un gain important de temps, de nettoyage et de bruit. Le montant des travaux est évalué à 90 000 € et l'attribution revient à l'entreprise POLEN'. Depuis bientôt 5 ans, la commune mène une politique ambitieuse de réhabilitation des canalisations du réseau d'assainissement avec l'aide de partenaires financiers. Cette politique, qui a nécessité de pratiquer des tarifs d'assainissement élevés, a pour but de diminuer la quantité d'eau claire dans les réseaux. La finalité est donc de prolonger autant que possible la durée de vie de la station d'épuration, de rendre le traitement de l'eau le moins onéreux possible et de répondre aux exigences légales.

COMMISSION VOIRIE

L'EAU POTABLE

Comme vous avez pu le constater, des travaux de changement des conduites d'eau potables ont eu lieu ces dernières années sur les voiries de la commune. Nous pouvons citer notamment : la route et l'impasse Pinoux, la rue des Garines et la rue des Barberies.

La distribution d'eau potable sur notre commune est assurée par le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze. Il a été créé par fusion au 1er janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux Basse Reyssouze et Saône Veyle.

Le syndicat dessert 38 000 habitants sur 36 communes, avec 2 sites de pompage à Asnières-sur-Saône et Replonges, 1 usine de traitement à Boz et 7 réservoirs alimentant plus de 850 km de réseau de distribution. Il assure la gestion de la ressource en eau potable et réalise l'ensemble des travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau et des installations, au service des communes et des habitants. L'exploitation quotidienne de la distribution et la gestion des abonnés est déléguée à la SAUR sur le territoire de Manziat.

COMMISSION vie scolaire/associations/bibliothèque

CIRCUIT DE RANDONNEE

Le balisage du circuit des sables a été remis en état par un agent de la CCBS, en collaboration avec un élu de la commune (nettoyage, stickers et peinture). Cette balade en pleine nature peut se faire à pieds ou à vélo sur une distance de 22 km dans les sables, les bois et le long de la Loëze : départ place de la mairie (panneau situé à côté du kiosque). Vous pouvez télécharger la carte sur le site de la commune dans la rubrique « découvrir Manziat ». Suivez la signalétique et bonne ballade !

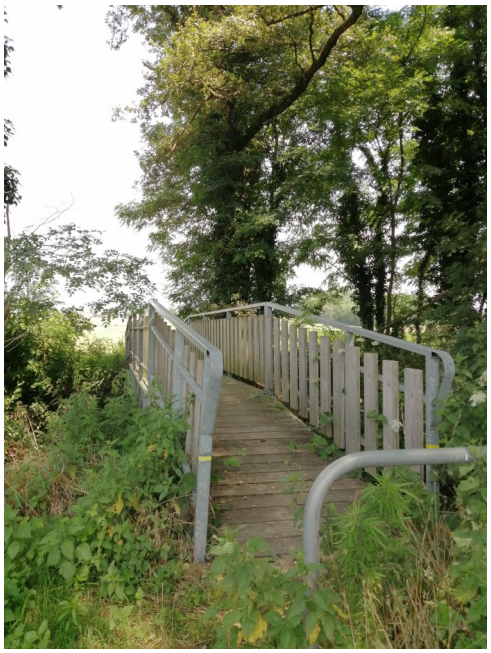

MAIRIE

GRDF

votre commune vous informe

Comment bien se chauffer, comment faire des économies tout en préservant la planète ?

Échanger avec un expert GRDF pour tout savoir sur le gaz:

Léa CHENUAUD DUVEAU - 06 47 28 03 31
Présence d'installateurs locaux et du camion GRDF à la mairie
Vendredi 17/09/21 de 14h à 19h - Samedi 18/09/21 de 9h à 13h

Le saviez-vous ?

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ PASSE AU VERT

GRDF, principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz en France, est mobilisé pour accélérer le développement du biométhane*, un gaz 100% renouvelable, respectueux de l'environnement. Injecté dans les réseaux, il sert à chauffer, cuisiner et peut également être utilisé comme carburant (BioGNV).

Une question ? Contactez-nous

Pour tout renseignement, quel que soit votre fournisseur, sur le raccordement, le gaz et ses usages, contactez GRDF, principal distributeur de gaz en France, au

SERVICE CLIENT
N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXÉ

ou rendez-vous sur **projet-gaz.grdf.fr**

GRDF
Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Quel que soit votre fournisseur.

*La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif de 10% de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2030. Au regard de la dynamique territoriale, GRDF estime qu'il est possible d'aller au-delà de ces 10%. Pour en savoir plus : https://www.grdf.fr/legazvertdavenir

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511 - Réalisation : TATANKA

CONSCRITS

La journée des conscrits de la classe en 1 n'a pas pu se dérouler en février, elle est reportée au

24 OCTOBRE 2021

COMMISSION FLEURISSEMENT

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

M. le maire accompagné d'élus et de bénévoles du fleurissement ont eu l'honneur de recevoir une délégation du comité départemental du fleurissement de l'Ain à l'occasion du concours « villes et villages fleuris ».

Cette délégation, qui a visité la commune, était composée de Mme Dartiailh, présidente du comité de l'Ain, de Mme Brien, membre du comité et de M. Corbin, responsable des espaces verts de la ville de Divonne les Bains.

Le classement sera connu dans quelques mois mais pour l'instant l'essentiel est bien de participer, de se faire plaisir et de se retrouver afin de donner un visage attrayant à la commune.

Un grand, grand merci aux bénévoles que vous pouvez rejoindre pour une action citoyenne gratifiante.

MAIRIE

KINESITHERAPEUTE

C'est avec de grands regrets que nous « laissons » Julien SALE quitter notre commune. Mais c'est avec une grande joie que nous accueillerons dans quelques semaines Cristina GURITA qui exerçait précédemment dans le département de la Creuse. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une longue carrière auprès des Manziatis.

Les services de santé sont primordiales au sein d'une commune et nous sommes très satisfaits que ce service soit maintenu car les besoins sont colossaux en matière de soins kinésithérapiques. Contact : 07 67 65 20 64

Julien SALE & Cristina GURITA

COMMISSION COMMUNICATION

ZOOM SUR LES PROS

De nouvelles entreprises s'installent régulièrement sur notre commune et les membres de la commission communication souhaitent vous les présenter. Une petite dizaine d'entreprises (créées sur 2020 et 2021) ont été identifiées et nous proposerons à chacune d'entre elles de vous présenter son activité au fil des Manziat Infos.

Rideaux Portes Services

Laurent DUCHER est à votre service pour la réparation, la vente et la pose de portes de garage. Il vous propose également ses services pour tous travaux de serrureries : maintenance de portails, portillons, serrures, ….

RPS propose des produits destinés aux particuliers : ils sont exclusivement fabriqués en France et sont de gamme professionnelle et de qualité supérieure .

En effet, métallier de métier et sous-traitant pour la société SEFERS en pose et SAV de portes et rideaux métalliques pour les entreprises commerciales, industrielles et agricoles, Laurent DUCHER met à profit ses nombreuses compétences pour les particuliers.

Contact :

Tel : 06 86 28 95 42
Mail : laurent.ducher@outlook.fr
Adresse : 134 rue Vieille à Manziat

AXIS

NOTRE PROFESSION : GÉOMÈTRE-EXPERT

Le Géomètre-Expert est **le seul professionnel garant de vos limites foncières.** Il réalise cette mission **avec rigueur, précision, concertation** et une grande **adaptabilité** au terrain. **Nous sommes des arpenteurs, des professionnels du positionnement**.

Hommes et femmes de terrain, AXIS-CONSEILS RHÔNE-ALPES regroupe des techniciens, des ingénieurs et des experts fonciers. Outre nos compétences techniques et juridiques régulièrement mis à jour par des **formations** internes ou externes, **notre déontologie, notre indépendance et notre impartialité** vous garantissent un travail de qualité, adapté à vos besoins.

HAUTE TECHNICITÉ, ANALYSE ET EXPERTISE

Le foncier, la topographie et le positionnement, **c'est notre cœur de métier** ; mais c'est **la haute technicité**, **l'analyse et l'expertise** qui sont **nos valeurs ajoutées**.

La haute technicité, c'est l'utilisation de méthodes innovantes tels que le scanner 3D ou la réalisation de relevés dans des milieux confinés ou difficiles. Mais c'est également, dans nos projets d'aménagement, nos missions de maîtrise d'œuvre, l'utilisation de procédés qui permettent **de répondre à vos besoins**, de rationnaliser vos coûts et de réaliser des **aménagements fonctionnels, esthétiques et durables**.

Notre analyse et notre expertise, vous les retrouvez dans les domaines qui sont liés à la propriété foncière, du bornage à la division en vue de bâtir, de la copropriété à la division en volumes. Nous aimons à dire que nous sommes **« l'œil du notaire ».**

Cette expertise, nous la mettons aussi au service de dossiers d'urbanisme, de déclaration préalable et de permis d'aménager.

VOS PROJETS, NOTRE COMPETENCE

AXIS-CONSEILS RHÔNE-ALPES détient également des compétences spécifiques telles que **la rédaction de conventions de servitudes et d'actes administratifs** pour des propriétés non bâties, la réalisation de relevés bathymétriques ou la création d'étang de pêche.

AXIS-CONSEILS RHÔNE-ALPES, c'est **des techniciens**, **des ingénieurs**, **des juristes**, **des experts à votre écoute et à votre service.**

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

LA JEANNE D'ARC

FACEBOOK : JeannedArcManziat

L'ECOLE DE MUSIQUE : responsable Julie TATON, tatonjulie@yahoo.fr
S'éveiller à la musique à partir de 4 ans, jouer d'un instrument à partir de 7 ans.
Les inscriptions sont ouvertes aux enfants et aux adultes.
L'HARMONIE : présidente_Pauline TATON, po_taton@yahoo.fr

Nous n'avons malheureusement pas pu fêter nos 110 ans comme comme ils étaient prévus en 2020 mais nous nous rattraperons même si nous devons souffler quelques bougies supplémentaires ! A l'occasion de cet anniversaire, nous avons quand même eu la joie d'offrir à notre orchestre un nouveau tuba grâce à l'aide financière de la Caisse Locale du Crédit Agricole que nous remercions.
Nous remercions également tous ceux qui nous ont apporté leur aide suite à la distribution de nos cartes de soutien dans les boîtes aux lettres. Cela nous a beaucoup touchés.

MANIFESTATIONS

Choucroute dansante : samedi 20/09/2021
Concert d'hiver : samedi 04/12/2021
Concours de belote : dimanche 16/01/2022
Concerts de l'harmonie : samedi 19/03/2022 et dimanche 20/03/2022

Concert festif du vendredi 16 juillet 2021

Emeric au Tuba

LES GAZ'AFONDS

ACTIVITE : sorties moto
PRESIDENT : Raphaël BENOIT, 06.10.87.09.74
COORDONNEES : 33 rue Vieille à Manziat / MAIL : mcgazafonds@yahoo.fr
MANIFESTATIONS : fête patronale et concours de pétanque fin juillet

MANZIAT BAD LOISIR

ACTIVITE : Badminton

Les adhérents, qu'ils soient novices ou confirmés, s'affrontent dans un esprit de pur loisir. Des rencontres amicales sont organisées avec des clubs alentours. Nous jouons de septembre à juin : le mercredi et le vendredi de 18h30 à 21h30 et le dimanche de 9h à 12h.

CONTACTS :

- Président : Jérome Gaudet
- Vice-président : Laurette BERRY
- Trésoriers : Stéphane ARNAL et Alain Paris
- Secrétaires : Angélique Monteiro et Hélène Eustache

COORDONNEES :

Mail : manziatbadloisir@gmail.com

Téléphone : 06 78 79 08 44

LES AMIS DU PATRIMOINE

ACTIVITES : recherches sur l'histoire de notre village de Manziat, d'hier et d'aujourd'hui et sur celle de ces femmes et ces hommes qui ont contribué par leur travail, à ce que demain soit plus heureux.

CONTACT : Michèle Laventure, 06.21.58.09.70, michele.laventure@orange.fr

COORDONNES : 689 route des Pinoux à Manziat

MANIFESTATION : Exposition 39/45 en novembre 2021

www.patrimoine-manziat.fr

FOOTBALL CLUB DE MANZIAT

ACTIVITES : Le FCM propose aux jeunes (U7 à U11-filles et garçons) et adultes (seniors à vétérans) de la commune et des alentours de pratiquer le football. Les jeunes suivent un entrainement hebdomadaire encadré par des éducateurs bénévoles diplômés, le mardi de 18h15 à 19h30 et le mettent en pratique le samedi matin lors de plateaux. Les seniors quant à eux s'entraînent le mardi et le vendredi soir de 19h30 à 21h et jouent en championnat le samedi à 18h30 pour l'équipe 3 et le dimanche après-midi pour les équipes 1 et 2. Les vétérans jouent le vendredi soir. Une équipe dirigeante dynamique permet une bonne gestion de l'association.

CONTACTS :

Pierre-Marie BENOIT (Président) : fcmanziat01@gmail.com 07 85 55 80 35
Florian DESMARIS (Vice-président) : ddld91@gmail.com 06 26 79 04 75
Matthieu DOUILLET (Responsable vétérans) : douil@live.fr 06 89 55 50 88
Jordan CLAUZEL (secrétaire) : j.clauzel@hotmail.fr 06 73 25 04 85

COORDONNEES :

Adresse postale : 1 rue des grands cours à Manziat
Adresse stade : allée de Chassagne à Manziat
Site internet : https://fcmanziat.footeo.com/
Adresse mail : 504804@laurafoot.org

MANIFESTATIONS : Tournoi vétérans en 09/2021; Vente de couscous en 10/2021; Loto en 02/2022; Vente de couscous en 04/2022; Tournoi jeunes en 05/2022; Assemblée générale en 06/2022; Concours de pétanque en 07/2022

ARBRE DE VIE / QI GONG

Le Qi Gong est une pratique corporelle accessible à tous faite d'exercices d'étirement, d'assouplissement exécutés lentement et alliés à la respiration. C'est une gymnastique permettant d'augmenter, de renforcer et de faire circuler notre énergie vitale. Son but est aussi de fortifier les fonctions physiologiques et de permettre un meilleur contrôle du corps par l'esprit. C'est un équilibre dynamique qui est recherché, entre tonicité et décontraction, de même qu'un travail d'harmonisation. Il procure un équilibre à la fois physique et psychique. L'association L'Arbre de Vie, créée en 2015, compte environ 35 adhérents.

Lieu de pratique : Salle des Fêtes Nord
Horaires : Lundi 19h/20h, Mardi 11h/12h et 19h/20h
Contact : Eliane PERRET, trésorière, 06.75.50.47.21

Toutes les dates des manifestations futures sont annoncées sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Séance du Conseil Municipal du 27 avril 2021

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés et pouvoirs : CATHERIN Michel donne pouvoir à LARDET Denis, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHAMBARD Nathalie

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

Procès-verbal de la séance du 23 février 2021 le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 18 voix pour et 1 abstention d'un élu absent le 23 février 2021.

1/ Désignation des jurés d'assises

M. le maire expose au conseil que chaque année, il est nécessaire de procéder à la désignation des listes préparatoires pour la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2022 définie par une commission spéciale.

Le nombre de jurés pour Manziat est 2, mais il est nécessaire de tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin 2021

Les jurés doivent avoir plus de 23 ans et résider à titre principal dans le département de l'Ain, un tri a été fait dans nos habitants afin de respecter ces critères. Le tirage étant effectué, les personnes tirées au sort seront informées personnellement par courrier.

Ce point ne donne pas lieu à vote du conseil municipal

2/ Vote des taux de taxes

M. le maire expose au conseil que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020, notamment avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de cette taxe est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. C'est pourquoi, cette année nous devrons délibérer sur la base d'un taux cumulé du taux communal et du taux départemental en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (pour rappel pour 2020 : 26.05 %)

Pour le taux de taxe foncière non bâtie, il n'y a pas de compensation, pour rappel le taux 2020 est de 51.07 %.

La baisse de la DGF, soit 80 000 € depuis 2014, la fin de la taxe d'habitation sont des freins pour l'évolution économique d'une commune, c'est pourquoi, M. le maire ouvre le débat sur une éventuelle augmentation des taux de taxes.

Après en avoir débattu, les élus, à l'unanimité, proposent de bouger les taux.

Deux propositions sont à l'étude qui permettraient d'engendrer une recette complémentaire d'environ :

-20 000.00 € par an pour la première.

-30 000.00 € par an pour la seconde.

Soit une moyenne inférieure à 3 €/mois par propriété bâtie

Après en avoir débattu, M. le maire met au vote les deux propositions, la première proposition reçoit 7 voix pour et 12 voix contre et la seconde 12 voix pour et 7 contre.

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré, avec 12 voix pour et 7 contre, décide de porter les taux de taxes pour 2021 à :

-27,43% pour la taxe foncière des propriétés bâties

-53.78 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

3/ Subventions aux associations

M. le maire rappelle au conseil que certaines associations peuvent bénéficier d'une subvention comme il a été expliqué lors de la commission Vie Scolaire – Associations – Bibliothèque et d'un précédent conseil. A cet effet, lors du vote du budget principal communal le 23 février 2021, une somme a été provisionnée en vue de l'attribution de ces subventions.

NOM ASSOCIATION	MONTANT
UNION MUSICALE	2 711.16 €
JEANNE D'ARC	2 087.26 €
FOOTBALL CLUB DE MANZIAT	4 524.48 €
AMICALE BOULES DE MANZIAT	47.22 €
TENNIS CLUB DE MANZIAT	173.14 €
RESTAURANT SCOLAIRE	9 386.54 €
CAP MANZIAT (UNION COMMERCIALE)	234.00 €
SOU DES ECOLES	638.14 €
APEL	355.36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide la répartition des subventions telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-dessus, et autorise M. le maire à procéder à leur versement dans la limite des crédits budgétaires.

Informations diverses

⇨ Un des agents techniques part en retraite le 1er juillet, le recrutement de son remplaçant a été lancé. L'annonce est en ligne sur le site et le Facebook de la commune, de la voix de l'Ain et sur celui d'emploi territorial. Un encart a également été intégré dans le Manziat Infos qui sera distribué ce week-end.

⇨ M. le maire et la Directrice Générale des Services ont rencontré le Trésorier de Saint-Laurent-Sur-Saône afin de faire un point sur le devenir de l'Association Foncière. Deux options :

- soit cette dernière sera dissoute dès que les crédits dont elle bénéficie encore pour faire des travaux seront liquidés, et dans ce cas intègrera le budget communal

- soit un nouvel appel de fonds sera lancé auprès des propriétaires afin de financer les travaux à venir. A noter que l'association foncière de Manziat est la dernière encore en activité sur notre secteur.

⇨ La commission communale des impôts directs s'est réunie ce 19 avril, comme chaque année, afin de faire un point sur l'évolution des bases locatives des nouveaux logements, ou des logements ayant subi une transformation notoire,

⇨ M. le maire remercie D. CATHERIN pour avoir officié lors de la cérémonie du 19 mars, cérémonie réduite du fait de la situation sanitaire.

⇨ Les élections départementales et régionales ont été reportées au 20 et 27 juin 2021, et auront lieu dans la salle des fêtes, lieu permettant leur organisation compte des conditions sanitaires exigées par la préfecture. Deux bureaux de vote distincts seront installés pour permettre le bon

déroulement de ces deux élections simultanées. Une circulaire est en cours de rédaction au sein de la préfecture pour leur organisation matérielle. Toutefois, il est d'ores et déjà prévu que les conseillers municipaux qui tiendront les bureaux de vote devront être vaccinés avant le 8 juin 2021, pour cela, une liste doit être dressée avant le 21 mai par les services de la mairie. M. le maire invite les conseillers qui le souhaitent à ce faire connaitre auprès de la Directrice Générale des Services. Pour les conseillers non vaccinés, un test PCR sera réalisé dans les conditions qui seront communiquées aux conseillers ultérieurement.

⇨ M. le maire informe les conseillers que lors de la prochaine réunion du conseil, des demandes de subventions seront à l'ordre du jour, notamment pour l'éclairage du stade de foot, l'aménagement de la RD 933 sud, la création d'une MAM, le changement des fenêtres de la bibliothèque.

CCBS

⇨ A l'initiative de la CCBS, les élus qui étaient disponibles ont pu visiter la maison de l'eau. Le retour de ces derniers est positif, notamment en ce qui concerne les animations pour les enfants.

⇨ N. CHAMBARD, accompagnée d'un agent de la CCBS a dressé un état des lieux des chemins de randonnées, notamment la randonnée des sables. Une remise en état du balisage est programmée ce 10 mai. A ce sujet, N. CHAMBARD et A. COULON ont rencontré un maraîcher afin qu'une bande enherbée soit laissée pour éviter la disparition des chemins, cette rencontre a trouvé une issue favorable.

⇨ Un conseil exceptionnel de la CCBS aura lieu le 3 mai à Replonges.

SCOT

⇨ Le budget du SCOT a été voté le 7 avril.

SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE

⇨ le 15 mars, le comité s'est réuni pour voter le budget 2021

⇨ deux réunions de travail ont eu lieu les 9 et 24 mars 2021

⇨ A. COULON a interrogé le syndicat des eaux afin d'avoir un retour sur l'état des réseaux de la commune ainsi qu'un historique des travaux réalisés, pour permettre une projection dans les prochaines années. Pour cette année, il est prévu d'effectuer des travaux Route des Barberies.

Une étude est également à faire afin de prévoir un bouclage d'eau avec la commune de Feillens

ASSEMBLEES GENERALES

⇨ SIEA (20 mars) : vote du budget – A noter la création d'une société qui va gérer les énergies renouvelables sur le département (avec un capital de départ de 2 000 000 €), portée par les équipes du SIEA, elle s'intéressera notamment aux projets photovoltaïque, méthanisation qu'ils soient publics ou privés. Une refacturation de ces services aux communes est prévue.

COMMISSION ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT

⇨ La journée du nettoyage du 27 mars s'est bien déroulée et a permis à une soixante de participants de nettoyer leur commune
⇨ Un audit a été lancé auprès de l'agence 01 sur la délégation de service public à la SAUR. Cet audit sera présenté aux élus fin mai/début juin
⇨ La SAUR a engagé un contrôle des sources autonomes, en ciblant notamment les clients ayant une faible consommation et notamment ceux disposant d'un forage/puit et qui ne paient pas de redevance assainissement en corrélation avec leurs rejets.
⇨ Un nouveau marché en vue de trouver une entreprise pour la réalisation des travaux d'assainissement a été lancé, il sera en ligne dès demain.
⇨ De son côté le cabinet Merlin, missionné par la commune continue ses enquêtes de riverains aidé pour cela par notre policier municipal.

COMMISSION BATIMENTS

⇨ L'étude pour l'agrandissement du cimetière a été lancée, l'entreprise GEOSIGN a été choisie pour mener à bien ce dossier. Une rencontre a eu lieu avec ses derniers en présence de M. le maire, D. CATHERIN, le policier municipal et la Directrice Générale des Services. Les 2 premières phases ont été budgétisées cette année, les travaux se feront dans les prochaines années. Ces deux phases portent sur l'analyse de la situation actuelle du cimetière, une analyse de sol et une projection sur 50 ans).
⇨ Le 29 mars, une entreprise de ferme photovoltaïque est venue présenter son projet en mairie, celui-ci ne verra pas le jour car il concernait un projet en prairie.
⇨ La commune avait alerté le procureur de la république pour un permis de construire datant de 2003 et qui, malgré les nombreux rendez-vous, constatations sur place, et promesses du détenteur, n'avançait pas. Aujourd'hui, le toit a été posé sur la maison et l'avancement semble lancé.

COMMISSION URBANISME

⇨ D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme. Le passage au RNU de la commune depuis le 1er janvier pose certains questionnements notamment pour les permis de construire refusés par la DDT, une rencontre aura lieu avec leurs services et un retour sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

COMMISSION COMMUNICATION

⇨ Le Manziat Infos sera distribué ce week-end du 1 et 2 mai. Nouveauté, un zoom sur les sociétés installées depuis 2020, il y en aura 2 par numéro.
⇨ De nouveaux panneaux seront posés prochainement par nos agents municipaux : ateliers chansons, deesib, taxi pro, alimean nails.

COMMISSION VIE SCOLAIRE / ASSOCIATIONS / BIBLIOTHEQUE

⇨ Le conseil d'école s'est réuni le 25 mars. L'évaluation nationale des CP a donné de bons résultats. Concernant le protocole sanitaire celui-ci est bien respecté par les enfants. Pour la rentrée prochaine, il devrait y avoir environ 23 élèves par classe. Le conseil d'école s'est également prononcé pour la reconduction de la semaine de 4 jours. Sylvie Benoit sera en retraite l'année prochaine.
⇨ Bibliothèque : L'animation prévue pour l'opération 1ère page est annulé du fait de la situation sanitaire (peut-être en fin d'année), les enfants nés en 2019 et 2020 ont tous reçus un courrier leur demandant de venir chercher à la bibliothèque le livre « Poule Bleue » qui leur est offert. La CCBS accorde une subvention de 1 911.72 € à la bibliothèque pour l'achat de livres.
⇨ Dans le cadre du CCAS, N. CHAMBARD a rendu visite aux personnes précédemment contactées pendant le confinement afin de voir avec elle si elles rencontraient des difficultés pour leur vaccination.

COMMISSION VOIRIE / ESPACES VERTS / FLEURISSEMENT / AGENTS TECHNIQUES

⇨ M. le maire et A. COULON ont rencontré le département pour évoquer l'idée d'un tourne à gauche vers le chemin de Lavy. Le département ne participera pas au financement de ce projet car il se situe en agglomération.
⇨ Concernant l'aménagement de la RD 933, une rencontre avec l'agence 01 aura lieu le 18 mai, en vue de mettre en place la consultation d'un maitre d'œuvre, et la recherche de financements.
⇨ Travaux :
-Rue du champs de la Salle : terminés cette semaine
-Impasse des Pénards : commencement semaine prochaine
-PATA et marquage au sol : à programmer fin mai/ début juin
-La dépose des poteaux EDF Route des Pinoux prévue le 16 avril n'est toujours pas faite. Idem pour le poteau Orange à Saint Laurent les sables. Les entreprises ont été relancées
⇨ un camion s'est renversé dans un fossé, une déclaration a été faite à l'assurance, un expert s'est déplacé le 23 avril, et les travaux de remise en état ont débuté ce matin.
⇨ Fleurissement : les fleurs ont été commandées, une relance sera faite demain pour connaitre la date de livraison afin de programmer les plantations avec les bénévoles du fleurissement.

QUESTIONS DIVERSES

⇨ La cérémonie du 8 mai se tiendra en effectif réduit aux porte-drapeaux, policier municipal et maire. Rendez-vous est donné à ces derniers à 11h.

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2021

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés et pouvoirs : BERNARD Stéphanie donne pouvoir à LARDET Denis, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHAMBARD Nathalie

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

Procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 abstentions d'élus absents le 27 avril 2021.

1/ Demande de subventions pour le réaménagement de la RD 933

M. le maire expose au conseil que la commune de Manziat a pour projet de sécuriser et d'aménager l'entrée sud de son agglomération. Ce projet consiste à installer deux plateaux ralentisseurs sur la RD 933 et de réaliser un cheminement doux sécurisé qui rejoindra l'entrée de la commune au cœur du village. Par la même occasion les réseaux secs seront enfouis et un nouvel l'éclairage public à LED sera installé.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 810 000.00 € (hors enfouissement), pourrait bénéficier de subventions (notamment du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES en € H.T.	RECETTES en € H.T.
Maitrise d'œuvre : 70 000.00 Lever topo /imprévus : 47 000.00 Travaux : 693 000.00 Enfouissement : montant inconnu **TOTAL : 810 000.00**	Département (15%) : 121 500.00 * Autofinancement (85%) : 688 500.00 **TOTAL : 810 000.00** **Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la réhabilitation de l'entrée sud de Manziat et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

2/ Demande de subventions pour la mise en place de leds au stade de foot

M. le maire présente au conseil le projet de changement des éclairages obsolètes du terrain de foot de Manziat.

L'éclairage d'un stade est soumis au règlement de l'éclairage des terrains de sports et au contrôle de la Fédération Française de Football. Selon le classement de l'équipe locale, le niveau d'éclairement exigé sera différent. Pour Manziat, le classement est E5 ce qui induit 150 lux d'éclairement.

Le projet de rénovation de l'éclairage du stade consisterait au remplacement des 12 projecteurs à iodure métallique par de la technologie LED. Il s'agit non seulement de réaliser des économies d'énergie (35 % d'énergie par rapport à l'ancienne installation) mais également de supprimer les coûts de maintenance dus au changement des ampoules. Cet investissement permettra par la même occasion de se mettre en phase avec la réglementation de la fédération française de foot.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 38 472.00 €, pourrait bénéficier de subventions (notamment de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., et du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES en €	RECETTES en € H.T.
Travaux : 38 472.00 **TOTAL :** **38 472.00**	D.E.T.R. (50%) : 19 236.00 * Département (20 %) : 7 694.40 * Autofinancement (30%): 11 541.60 **TOTAL : 38 472.00** **Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la mise en place de leds au stade de foot de Manziat et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

3/ Demande de subventions pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles

M. le maire expose au conseil que la commune de Manziat a pour projet de rénover un ancien bâtiment communal afin d'y installer une maison d'assistantes maternelles. Situé à côté des deux écoles, de la bibliothèque, de la cantine et d'une aire de jeux, ce projet apportera, un service supplémentaire à la population de Manziat qui ne cesse de croître et sera mené afin de répondre aux exigences de la transition énergétique.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 181 120.00 €, pourrait bénéficier de subventions (notamment de l'Etat au titre de la D.E.T.R., de la Région et du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES en € H.T.	RECETTES en € H.T.
Architecte : 18 000.00 Bureau de contrôle - SPS : 4 100.00 Etude de sol : 2 200.00 Travaux : 156 820.00 **TOTAL : 181 120.00**	D.E.T.R. (30%) : 54 336.00 * Région (20%) : 36 224.00 * Département (23,28%) : 42 168.00 * Autofinancement (26,72%) : 48 392.00 **TOTAL : 181 120.00** **Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison d'assistantes maternelles et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

4/ Demande de subventions pour le changement des fenêtres de la bibliothèque

M. le maire explique au conseil que la bibliothèque communale de Manziat a déjà subi au cours de ces dernières années des travaux de rénovation et d'isolation. Il est maintenant nécessaire de terminer l'aménagement thermique de ce bâtiment en changeant l'ensemble des 19 fenêtres en simple vitrage par des menuiseries nouvelles générations. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie en complément de la pompe à chaleur air/air déjà en place.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 29 111.91 €, pourrait bénéficier de subventions (notamment de l'Etat au titre de la D.E.T.R., et du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES en € H.T.	RECETTES en € H.T.
Travaux : 29 111.91	D.E.T.R. (50%) : 14 555.95 * Département (20%) : 5 822.38 Autofinancement (30%) : 8 733.58
TOTAL : 29 111.91	**TOTAL : 29 111.91** **Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour le changement des fenêtres de la bibliothèque et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

5/ Décision modificative n°1 au budget principal communal

M. le maire expose au conseil que suite à une modification des éléments permettant le calcul des participations aux différents organismes et une augmentation de recettes permettant de compenser cette augmentation, il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget communal principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES			
Chapitre	Article	Libelle	Montant
13	6419	Rbt Indem journal.	17 000.00
TOTAL			**17 000.00**

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libelle	Montant
011	62878	Participations	16 000.00
012	6474	Verst Œuvres soc	1 000.00
TOTAL			**17 000.00**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la décision modificative n°1 telle qu'énoncée ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

⇨ Lors du dernier conseil, le départ à la retraite d'un de nos agents technique a été annoncé pour le 1er juillet. Son remplaçant a été recruté, agent technique exerçant déjà dans une autre commune et spécialisé en espaces verts, il intègrera l'équipe le 14 juin.

scolaire afin d'aider les dames de service suite à la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé. Ces missions sont allégées et notre agent va reprendre ses missions premières.

⇨ Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain, un point est fait avec les élus sur le planning de tenue des bureaux de votes de 8h à 18h à la salle des fêtes. Les élus absents à ce conseil seront consultés pour qu'ils puissent également se positionner.

⇨ La gendarmerie de Saint Laurent Sur Saône a pour habitude de réunir les élus afin de faire un point sur l'année écoulée. Toutefois le contexte sanitaire ne s'y prêtant pas, le lieutenant T. Forthoffer se propose de rencontrer les conseillers municipaux afin de faire le bilan de la délinquance et de l'activité de sécurité publique. Après concertation l'ensemble du conseil aimerait que cette rencontre ait lieu en début d'un prochain conseil. La directrice générale des services verra avec le lieutenant de gendarmerie pour organiser cette rencontre.

CCBS

⇨ Lors du dernier conseil il avait été expliqué que N. Chambard, aidé d'un agent de la CCBS allait procéder à la remise en état du balisage des chemins de randonnées (22km). Suite au mauvais temps, cette opération n'a pu débuter qu'aujourd'hui, la première moitié est terminée, rendez-vous est donné le 3 juin pour finaliser.

SCOT

⇨ A l'initiative du SCOT, des panneaux d'informations à destination du public, seront exposés à la mairie de Manziat semaine 25 afin d'expliquer ce qu'est un SCOT.

SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE

⇨ Les travaux Route des Barberies pour les conduites d'eau potable ont été mis au planning 2021, leur implantation devrait avoir lieu prochainement. Au programme 2022, il est prévu la Route de Dommartin de la RD933 jusqu'à la Route des Semalons.

ASSEMBLEES GENERALES

⇨ Val de Saône intermédiaire – 10 mai 2021 – (N. CHAMBARD) : C'est une association sur Replonges qui a pour objectif de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de retrouver une activité, d'acquérir des compétences, de se former et de retrouver un emploi pérenne. Essentiellement axée sur des travaux d'aide à la personne (ménage, jardinage, bricolage…), elle propose également ses services aux entreprises, collectivités et associations. L'association employait en 2020 120 personnes pour 280 clients. 50 personnes ont pu bénéficier d'une formation ou d'un C.D.I. L'association a perdu toutefois 25% de son chiffre d'affaires suite au Covid-19.

COMMISSION ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT

⇨ le marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux a pris fin le 21 mai, 8 candidatures ont été reçues et transmises au cabinet merlin pour étude, leur rapport sera rendu cette fin de semaine.
⇨ quelques enquêtes de riverains restent encore à faire, mais le cabinet merlin a bien avancé sur ce dossier
⇨ un marché de travaux de mise en séparatif de la Rue Vieille sera mise en ligne début juin.
⇨ L. Voisin a relancé la SAUR concernant l'analyse de la DSP ainsi que l'étude sur les forages/puits.

COMMISSION BATIMENTS

⇨ Certains carrelages de la salle nord de la salle des fêtes, étaient défectueux, une entreprise intervient cette semaine pour procéder à leur changement.
⇨ L'ensemble des membres du conseil municipal a reçu le compte rendu de la commission bâtiment du 18 mai dernier qui portait sur la présentation du projet de création d'une MAM, déjà évoquée en début de conseil ainsi que le point sur divers travaux envisagés pour lesquels des devis ont été reçus.

COMMISSION COMMUNICATION

R.A.S.

COMMISSION URBANISME

⇨ D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.
⇨Le 3 mai, Mme Aulen, de la DDT est venue en mairie pour aider le service urbanisme dans l'analyse des dossiers, notamment les refus de permis de construire. Un grand merci à elle pour ses conseils et sa disponibilité.
⇨ le 12 mai, D. Catherin et C. Sibellas ont assisté à une réunion en visio organisée par la DDT concernant l'actualité juridique en matière d'administration du droit du sol. Ce type de conférence devrait être reconduit de façon régulière.

COMMISSION VIE SCOLAIRE / ASSOCIATIONS / BIBLIOTHEQUE

⇨ le C.C.A.S. s'est réuni afin de certifier les comptes et voter le budget 2021, au cours de cette réunion, il a également été question de la vaccination des personnes âgées.
⇨ Les pompiers, dans le cadre de la D.E.C.I. programmeront une journée de vérification d'une partie des poteaux d'incendie le 29 mai. Les habitants ont été prévenus via le site de la commune et Facebook, que cette opération pouvait troubler l'eau des robinets.

COMMISSION VOIRIE / ESPACES VERTS / FLEURISSEMENT / AGENTS TECHNIQUES

⇨ Fleurissement : Les plantations ont été faites par les bénévoles du comité de fleurissement aidés par les agents techniques. Un grand merci à eux. Les demi-journées de nettoyages ont repris. La pandémie a chamboulé l'organisation des concours du fleurissement, toutefois, au titre du classement 2019 (dont les prix auraient du avoir lieu en 2020) la commune a obtenu la 2ème place dans la catégorie des communes de 2001 à 5000 habitants. Cette année, M. Orbillot a obtenu la 5ème place sur les 53 participants au concours des particuliers dans la catégorie des maisons fleuries avec jardin paysager. Un grand bravo à ce dernier, ainsi qu'aux bénévoles du fleurissement pour leur investissement.

⇨ Voirie : M. le maire, A. Coulon et la directrice générale des services ont rencontré l'Agence 01 le 18 mai afin de faire un point sur l'avancement du projet d'aménagement de l'entrée sud de Manziat. Une consultation va être lancée auprès de 5 bureaux d'études afin qu'ils présentent un projet adapté en vue du lancement d'un marché public de travaux.
Les travaux évoqués lors du dernier conseil sont terminés, la campagne du PATA va débuter et le marquage au sol aura lieu dès que le temps le permettra

QUESTIONS DIVERSES

⇨ Certaines associations ont demandé à reprendre leurs activités, cela est possible selon un calendrier défini par la préfecture, si elles souhaitent continuer leurs activités en juillet et août, elles doivent adresser une demande par écrit à la mairie

⇨ Les points d'apports volontaires pour le verre semblent régulièrement pleins. Une vérification des rotations sera faite.

⇨ Les nouveaux panneaux de signalisation des entreprises ont été posés mais dans un souci d'une meilleure visibilité, il serait bien soit de les surélever soit de les déplacer. A. Coulon, adjoint en charge de la voirie verra avec les agents techniques pour accéder à cette demande.

⇨ Le conseil municipal souhaite que le radar pédagogique soit remis en place, le policier municipal sollicitera la communauté de communes.

⇨ le deuxième panneau sens interdit Rue de la résistance sera posé une fois que le marquage au sol aura été fait.

Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2021

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19
Absents excusés et pouvoirs : BERNARD Stéphanie donne pouvoir à LARDET Denis, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHAMBARD Nathalie, FAYARD Estelle a donné pouvoir à BERRY Florence, FEYEUX Muriel a donné pouvoir à COULON Arnaud

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le maire tient à donner lecture d'une lettre reçue en mairie, adressée au maire et aux conseillers, qui fait suite à la lettre que M. le maire a déposé dans les boites aux lettres à l'occasion des élections régionales. Comme chaque fois que cela se produit, M. le maire en fait lecture :

« *Lettre ouverte à M. le maire et à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Manziat.*

Monsieur le Maire,

Personne ne peut vous reprocher vos convictions, car c'est un des principes de la démocratie et de la vie en commun.

A la suite de votre lettre, distribuée dans les boites aux lettre, nombre de vos concitoyens, même ceux qui « n'ont pas d'étiquettes politique », voire issus de vos rangs, ont été profondément choqués par le procédé, à savoir utiliser votre statut de maire pour peser sur leurs votes.

Vous insinuez aussi que les aides de la région seraient suspendues à la couleur de nos votes.

Nous espérons que notre courrier sera pris en compte dans le futur.

Ce courrier sera aussi transmis à la presse locale.

Les initiateurs : Annick Rey, Jack Chevrier et Serge Feydel »

M. le maire après s'être entretenus avec les signataires de cette lettre tient à faire une déclaration à l'ensemble du conseil municipal, non pas pour se justifier d'avoir diffuser cette lettre à titre personnel, mais pour expliquer.

« Juste avant les élections, Andrée Tirreau maire de Boissey et conseillère régionale m'a téléphoné, nous échangeons régulièrement avec Andrée comme avec les autres maires, pour me demander si le maire que je suis était content des actions menées par la région envers les petites communes du territoire et notamment celle de Manziat. Je l'ai bien entendu remerciée à nouveau concernant les aides. Je l'ai aussi remerciée du soutien personnel qu'elle apporte à mes demandes d'aides pour la commune de Manziat auprès de la région.

Pour mémoire, la région nous a aidée sur les dossiers suivants : les cours de tennis 15 000 €, restaurant scolaire 30 000 €, parking cimetière 30 000 €, WC PMR 12 125 €, vestiaires du foot 100 000 € et la pose de caméra 3 348 €. Lors de cet échange téléphonique, Andrée Tirreau candidate à sa réélection sur la liste « la région de toutes ses forces » m'a demandé si je serais d'accord en tant que maire de distribuer un courrier type à compléter retraçant le soutien de la région auprès de la commune de Manziat.

De nouveau pour mémoire ou pour info pour les derniers élus en poste.

Quelques mois après ma première élection comme maire de la commune en 2014, je recevais un courrier confidentiel de la direction départementale des finances publiques de l'Ain et de Monsieur le Préfet de l'Ain m'informant que suite au mandat précédent 2008/2014 la commune était dans le rouge résultant d'une hausse des charges financières et que je devais impérativement redresser les comptes de celle-ci. Quand j'ai accepté de prendre la lourde charge de maire de la commune, je savais en tout état de cause que cela allait être difficile financièrement pour la commune, donc aussi pour moi en tant que maire. De plus je tombais pile dans la période drastique de la baise des aides de l'état via la DGF. Suite à l'élection de 2014, Audrey, qui était en poste avant Véronique, m'avait dit « on ne pourra rien faire pendant ce mandat il n'y a plus de sou ».

De nouveau pour mémoire, la commune touchait de 2008 à 2013 209 000€ de DGF stable, en 2014 198 000€, en 2015 174 000€, en 2016 149 000€, en 2017 134 000€ pour se stabiliser aujourd'hui à 122 000€. (sur la base de 209 000.00 € constant jusqu'à ce jour la commune aurait toucher 529.000.00 € de DGF supplémentaire)

(La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriale.)

Le président du sénat a dit en 2015 « Quand il y a des difficultés, la commune est en première ligne. Quand tout va mal, il y a un maire et un préfet et le maire est l'élu à portée d'engueulades», je peux vous affirmer que de 2014 à 2017 j'étais en plein dedans et que j'en ai bavé.

Alors oui, j'ai été content de trouver au sein de la région du soutien financier et moral tout comme l'a aussi été le conseil départemental de l'Ain pour nos projets. Ces partenaires nous ont aidés et ne nous ont pas laissés agoniser la bouche ouverte suite aux baisses drastiques des dotations de l'état et c'est bien uniquement l'objet de cette lettre distribuée.

J'ai bien entendu échangé avec les cosignataires du courrier que je viens de vous lire.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite que le groupe conseil municipal reste solide et responsable devant des sujets comme celui-ci. »

La parole est donnée au conseil qui ne veut pas rebondir sur le sujet. M. le maire les remercie.

Procès-verbal de la séance du 25 mai le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 abstentions d'élus absents le 25 mai 2021.

1/ Attribution du marché public « Réhabilitation des réseaux d'assainissement »

M. le maire expose au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » selon une procédure adaptée restreinte régulièrement publié. L'appel à candidature des entreprises s'est déroulé du 28 avril 2021 au 21 mai 2021 (remise des candidatures). Les critères de choix étaient les suivants : références professionnelles (45%) – moyens techniques (25%) – moyens humains (25%) – capacités économiques et financières (5%). 8 dossiers de candidatures ont été déposés. Le groupe de travail « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » s'est réuni le 21 mai pour l'ouverture des candidatures. Le cabinet Merlin a procédé à l'analyse des candidatures et comme le stipulait la procédure restreinte, 3 candidats ont été invités à remettre une offre avant le 25 juin 2021.

Le 25 juin 2021, un groupe de travail s'est réuni pour l'ouverture des plis des 3 candidats retenus : Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique au vu du mémoire technique (60%) – prix (40%). Le cabinet Merlin a présenté son rapport intitulé « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » le mercredi 7 juillet au groupe de travail « Réhabilitation des réseaux d'assainissement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » de désigner comme attributaire l'entreprise Polen' pour un montant travaux de 331 859.00 € H.T. et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

2/ Attribution du marché public « Mise en séparatif Rue Vieille)

M. le maire expose au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux intitulé « Mise en séparatif Rue Vieille » selon une procédure adaptée ouverte régulièrement publié.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 31 mai au 25 juin 2021 : Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique au vu du mémoire technique (60%) – prix (40%).

5 entreprises ont déposé un dossier.

Le 25 juin 2021, un groupe de travail « Mise en séparatif Rue Vieille » s'est réuni pour l'ouverture des plis. Le cabinet Merlin a présenté son rapport intitulé « Mise en séparatif Rue Vieille » le mercredi 7 juillet au groupe de travail « Mise en séparatif Rue Vieille».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Mise en séparatif Rue Vieille » de désigner comme attributaire l'entreprise EGTP pour un montant travaux de 123 654.00 € H.T. et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

3/ Attribution du marché public « maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 »

M. le maire expose au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » selon une procédure adaptée, régulièrement publié.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 21 juin 2021 au 07 juillet 2021. Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique au vu du mémoire technique (60%) – prix (40%).

4 Entreprises ont déposé un dossier.

Le 07 juillet un groupe de travail « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » s'est réuni pour l'ouverture des plis.

L'Agence 01 a présenté son rapport intitulé « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » le lundi 26 juillet au groupe de travail « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée Sud de Manziat – RD 933 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » de désigner comme attributaire l'entreprise Vincent Desvignes Ingénierie – VDI SARL pour un montant maitrise d'œuvre de 38 800.00 € H.T. et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

4/ Tarif location des salles auto-entreprises

M. le maire expose au conseil que la commune a reçu une demande de location d'une prothésiste ongulaire, habitante de Manziat, qui envisage de faire des stages de formation dans une des salles de la bibliothèque.

S'agissant d'une auto-entreprise, M. le maire propose de lui appliquer le tarif entreprises soit 5 € de l'heure avec un minimum de 3 heures de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif entreprises aux auto-entreprises de Manziat soit 5 € avec un minimum de 3 heures de location.

5/ Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles

M. le maire expose au conseil les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévu aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

6/ Décision modificative n°2 au budget communal

M. le maire expose au conseil qu'il y a lieu de réajuster certaines opérations d'investissement et demande au conseil de bien vouloir valider les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
op 134		cimetière	-1 500,00 €				
op 161		skate	-500,00 €				
op 20211		caméras	-3 000,00 €				
op 20213		maison sibellas	-2 000,00 €				
op 145		acquisitions immobilieres	7 000,00 €				
		TOTAL	0,00 €			TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n° 2 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

⇨ personnel administratif : Corinne Sibellas sera absente jusqu'à la fin septembre

⇨ médical : Le kinésithérapeute a déménagé, M. le maire le remercie pour ce qu'il a fait pour permettre de trouver un successeur et de son action sur la commune. Sur le plan médical, depuis que le dentiste a arrêté ses fonctions, aucun successeur n'a pu être trouvé ce qui est dommage car la population de Manziat croissante pourrait constituer une bonne clientèle. Manziat est pourtant une commune attractive qui dispose déjà de médecins, pharmaciens, infirmiers, ostéopathe, kinésithérapeute, orthopédiste, l'installation d'un dentiste serait idéale.

⇨ gendarmerie : la rencontre avec le commandant de gendarmerie, évoquée lors du précédent se fera à la rentrée.

⇨ associations :

la fête patronale des gazafonds a été annulé car il était difficile de mettre en place le pass sanitaire dans un lieu ouvert à tous

l'inauguration de l'exposition des Amis du Patrimoine sur les métiers de Manziat aura lieu ce jeudi 29 juillet à 19h à la salle des fêtes.

⇨ mariages : les prochains mariages auront lieu le 21 août (M. le maire et A. Appert) et le 28 août (S. Bernard et F. Berry)

⇨ Réunions :

M. le maire, D. Catherin et A. Coulon ont reçus les maraichers le 5 juillet dernier afin de leur présenter le futur PLUi et le SCOT, et expliquer pourquoi la commune se doit de prévoir pour le futur des surfaces pour de l'activité artisanal et du logement tout en tenant compte de l'activité maraichère. L'idée étant de travailler ensemble et non les uns contre les autres.

M. le maire, A. Coulon, et l'entreprise Serpollet ont reçu les riverains en vu de l'enfouissement des réseaux dans le cadre du réaménagement de l'entrée sud de Manziat, le 7 juillet afin de leur présenter le projet et de prendre en compte leurs cas particuliers.

ASSEMBLEES GENERALES

EBS : 25 juin : (N. Chambard et G. Revel) Le bilan de la saison se termine avec 256 joueurs et joueuses et 7 équipes. Les entrainements se sont maintenus avec des règles sanitaires, mais les tournois ont été annulés. La prévision des licences pour la saison à venir est moindre. L'association a toutefois pu faire sa vente de lasagnes.

FCM : 27 juin : (M. Le maire) Le président a changé, et un nouvel entraineur a été recruté. Le FCM engagera cette année 3 équipes séniors, ce qui montre une bonne dynamique du club.

MARPA 30 juin : (N. Chambard). M. le maire félicite les bénévoles qui s'occupent des personnes âgées, il est très important de se mobiliser et de rester motiver. Les MARPA sont gérées par une association qui recherche actuellement des bénévoles pour les aider.

COMMISSION ASSAINISSEMENT/ENVIRONEEMENT

Retour analyse DSP : M. le maire, L. Voisin et la directrice générale des servies ont rencontrés l'agence 01 qui effectue actuellement un audit de la délégation de service public consentie à la SAUR pour la station d'épuration. Un premier point permet de faire ressortir certains petits dysfonctionnements qui mériteraient d'être revus pour permettre à ce contrat de coûter moins cher à la commune. En effet, à l'origine ce contrat avait été conclu sur la base d'estimations, la station d'épuration était neuve et il n'y avait aucun recul sur son fonctionnement. Le but de cet audit et que cette baisse du coût de la délégation de service public aurait pour répercussion une baisse du prix de l'eau.
Contrôle SATESE : 15 juillet : c'est un contrôle réglementaire qui permet de vérifier que l'eau qui sort de la station d'épuration est bien conforme à la réglementation et au contrôle de la SAUR. Le résultat sera adressé à la commune dans les prochains mois.
Cartographie des milieux humides : La préfecture remet à jour la cartographie des milieux humides. Cette mission durera 6 mois au cours desquels 3 personnes vont arpenter la commune pour répertorier les zones humides. Afin de rassurer les habitants, la commune diffusera le nom de ces personnes qui disposeront d'une carte professionnelle.

COMMISSION BATIMENTS

Cure/église : M. le maire et D. Catherin ont reçu, le 15 juin, les membres de la paroisse afin de faire un point sur le montant des devis de travaux prévus. Une demande d'aide financière sera faite auprès du diocèse pour la réfection de la salle à manger de la cure.
Stade : les travaux seront bientôt finis. Une inauguration est prévue à la rentrée de septembre.
Ecole publique : Les travaux de peinture du hall de l'école maternelle ont commencés et dureront environ 1 semaine, le hall côté école primaire sera repeint début août
Bar Manziaty : la pose du portail à côté du crédit agricole (Grand'Route) est prévue cette semaine. Un devis a été demandé concernant la peinture du fronton et du pourtour du portail.
Cimetière : l'entreprise Géosign, chargée de l'étude du ciemtière, a transmis son étude diagnostic de l'extension envisagée. La commission bâtiment se réunira le 8 septembre pour faire le point sur ce dossier.

COMMISSION URBANISME

Dossiers d'urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme
Zone artisanale : les travaux ont démarré, à ce jour il reste l'alimentation d'eau potable et les réseaux secs, mais le planning est pour l'instant suivi.
Droit pénal de l'urbanisme : la commune a reçu un lettre de la préfecture datée du 9 juin dernier, dans laquelle il est rappelé l'important et le rôle du maire et de ses adjoints en matière d'application du droit des sols, de part leur qualité d'officiers de police judiciaire. Notamment l'article 19 du code de procédure pénale qui fait obligation au maire et à ses adjoints d'informer M. le Procureur de la République de tout crime, délit ou contravention donc ils auront eu connaissance en leur qualité d'officier de police judiciaire et de lui adresser sans délai les procès-verbaux, ainsi que tous actes et documents relatifs à l'infraction. Et plus particulièrement en matière d'infraction à l'application du droit des sols.

COMMISSION COMMUNICATION

Le prochain Manziat Infos paraîtra en septembre et devrait être distribué les 4 et 5 septembre. Une commission communication est à prévoir fin de semaine 31.
Le feu d'artifices a été annulé, payé, il a été repoussé à l'année prochaine
Spectacle humour : S. Bernard a repris contact avec « Mon Village invite l'humour », le spectacle est maintenu pour le 16 octobre
GrDF : A l'initiative de M. le maire, S. Bernard a rencontré des représentantes de GrDF afin de mettre en place une action sur la commune de Manziat afin d'informer les habitants sur le gaz naturel et notamment sur le gaz vert. Ce n'est pas une démarche commerciale mais une action de communication et d'information qui se déroulerait les vendredi 17 et samedi 18 septembre sur la place de la mairie, des chauffagistes installateurs du secteur seraient également conviés à participer. Les habitants de Manziat pourront ainsi trouver des réponses justes concernant le gaz naturel présent sur la commune.

COMMISSION PLUI

Le COPIL s'est réuni le 6 juillet pour l'état de rapprochement entre les

demandes du SCOT et celles du PLUi.
Le SCOT est en attente de de confirmation écrite de la DDT sur un coefficient de rétention foncière des dents creuses et sur l'alignement de la durée du PLUi sur celle du SCOT soit 18 ans pour une échéance à 2040.
Dans le périmètre du SCOT, entre 2007 et 2017, 240 hectares de terrain ont été consommés pour l'habitat et pour les 18 ans à venir 165 hectares maximum seront autorisés (soit 9 hectares/an au lieu de 24 hectares/an).
Notre commission locale du PLUi s'est réunie le 19 juillet pour visualiser les documents de la réunion du comité de pilotage PLUi. Plusieurs demandes de confirmation ont été formulées au bureau d'études, concernant la protection de certains secteurs naturels, le référencement d'emplacements réservés et la création d'un linéaire commercial.Le SCOT est en attente de de confirmation écrite de la DDT sur un coefficient de rétention foncière des dents creuses et sur l'alignement de la durée du PLUi sur celle du SCOT soit 18 ans pour une échéance à 2040.
Dans le périmètre du SCOT, entre 2007 et 2017, 240 hectares de terrain ont été consommés pour l'habitat et pour les 18 ans à venir 165 hectares maximum seront autorisés (soit 9 hectares/an au lieu de 24 hectares/an).
Notre commission locale du PLUi s'est réunie le 19 juillet pour visualiser les documents de la réunion du comité de pilotage PLUi. Plusieurs demandes de confirmation ont été formulées au bureau d'études, concernant la protection de certains secteurs naturels, le référencement d'emplacements réservés et la création d'un linéaire commercial.

COMMISSION VIE SCOLAIRE / ASSOCIATIONS / BIBLIOTHEQUE

⇨ Associations : N. Chambard et la Directrice des Services ont rencontré :
-les bénévoles de la bibliothèque le 4 juin : en projet la mise en place d'une boite à livres sur la commune (créée et réalisée par les bénévoles)
-les présidents du FCM de Manziat et de la gym volontaire pour la disponibilité des créneaux au gymnase réservés par le FCM mais en majorité non utilisés, une solution a été trouvée pour satisfaire les deux associations.

⇨ Conseil école du 22 juin : bilan est meilleur, notamment du au fait qu'il n'y avait pas d'école à la maison - 138 élèves cette année et 23 qui partent en 6ème - Le baptême de l'air a été maintenu avec port du masque - Départ en retraite de Sylvie Benoit (M. le maire s'est rendu à son pot de départ et à offert 2 livres au nom de la commune) et de Mme Perrin (pour reconversion) - Concernant l'effectif, on constate que tous les ans on perd environ 4 élèves (en attente des chiffres 2021) - projet école : labellisation école en démarche de développement durable
⇨ Balisage chemins de randonnées : Le balisage est terminé. Il faudrait que les services techniques nettoient le long de la Loëze. Malgré les différents courriers adressés aux maraichers relatifs aux bouches d'eau le long des fossés, ces derniers restent mal signalés, une réflexion est lancée pour régler ce problème.

COMMISSION VOIRIE / ESPACES VERTS / FLEURISSEMENT / AGENTS TECHNIQUES

Le marquage a commencé place de la mairie mais au vu des conditions météorologique, cette opération devrait reprendre courant août.
L'intégration du nouvel agent, Stéphane, donne entière satisfaction. Sa présence est appréciée de ses collègues. A noter qu'actuellement le travail en espaces verts est intensif, notamment en tonte.

QUESTIONS DIVERSES

Annie signale que le fossé devant chez Julien Roland est à faire, pareillement celui dans le virage (pour ce dernier l'adjoint en charge de la voirie se mettra en rapport avec le conseil départemental qui gère cette portion).

Il est également signalé qu'une personne douteuse s'est rendue chez un conseiller (aux alentours de 20h cette semaine) pour réclamer de l'eau, deux autres attendaient dans une voiture. M. le maire rappelle qu'en cas de doute, il faut prendre le numéro de plaque de la voiture, la marque et la couleur.

La mairie reste ouverte sur rendez-vous pour permettre de fluidifier le nombre de personnes à l'intérieur et respecter les mesures sanitaires, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h (le mardi jusqu'à 19h).

PASS SANITAIRE

Le pass sanitaire est exigé dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire, à savoir :

-dans les établissements recevant du public couvert : salles des fêtes, salles de réunions, salles de répétitions (musique/chant), gymnases, bibliothèques, bars, restaurants, …
-dans les établissements recevant du public de plein air : stades, boulodromes, …
-pour tout événement culturel, sportif, ludique ou festif, organisé dans l'espace public, susceptible de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.

Dans ces lieux, le port du masque n'est plus obligatoire pour les personnes bénéficiant du pass sanitaire. Toutefois, l'organisateur, l'exploitant ainsi que le préfet ont la possibilité de le rendre obligatoire.

Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de MANZIAT et distribué au domicile des habitants de la Commune.
Tirage à 930 exemplaires / Dépôt légal : 3ème trimestre 2021 / Réalisation : Mairie de MANZIAT (Ain) Commission Communication /
Photos : Mairie de MANZIAT (Ain) / Impression : Imprimerie COMIMPRESS à REPLONGES (Ain)